

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le septième jour d'août deux-mille-dix-sept, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Mario Quirion, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, Claude Goulet, Francis Bélanger, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt.

Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés. est absente, M. Claude Goulet, conseiller agit à titre de secrétaire. M. Hugues Arguin, conseiller est absent.

Rés. 17-097

ORDRE DU JOUR

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

Rés. 17-098

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QUE les procès-verbaux des dernières assemblées soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

Rés. 17-099

ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme total : 71 048,31\$ plus 17 037,04\$ en salaires pour la période 7.

ADOPTÉE

Rés. 17-100

INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE : DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la directrice générale soit autorisée à assister au colloque de zone qui se tiendra à Scotstown le 14 sept 2017. Une dépense de 90\$ plus frais de déplacement est prévue à cet effet.

ADOPTÉE

Rés. 17-101

DON FONDATION CSSSG

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Gino Giroux

QU'un don de 100\$ soit effectué à la Fondation du Centre de santé et de services sociaux du Granit dans le cadre de sa campagne annuelle de levée de fonds.

ADOPTÉE

Rés. 17-102

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE soient autorisées une dépense de 3 600\$ pour carburant, de 4 500\$ pour agrégats d'hiver, de 4 700\$ & 2 067\$ pour ponceaux avenue du Domaine, de 1 650\$ entretien de machinerie & divers et de 775\$ pour faire peindre les roues de la rétrocaveuse.

ADOPTÉE

Rés. 17-103

ADOPTION : RÈGLEMENT No 17-384

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles a également entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de Zonage no 207;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de tel règlement;

Il est proposé par : Gino Giroux
Et appuyé par : Francis Bélanger
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS
QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles adopte le règlement intitulé:

«RÈGLEMENT NO 17-384 MODIFIANT LE RÈGLEMENT de Zonage no 207 AFIN AUTORISER L'ENTREPOSAGE SUR LE LOT 4 910 418», dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE conformément à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ledit projet de règlement soit transmis à la M.R.C. du Granit pour son entrée en vigueur.

ADOPTÉE

Rés. 17-104

AUTORISATION DE SIGNATURES : ENTENTE DE GRÉ À GRÉ RÉCUPÉRATION FRONTENAC

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire nous a autorisé à procéder par une entente gré à gré avec Récupération Frontenac pour le traitement de nos matières recyclables;

Il est proposé par : Francis Bélanger

Et appuyé par : Gino Giroux

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente telle que déposée au MAMOT et valide jusqu'en juin 2022.

ADOPTÉE

Rés. 17-105

REMBOURSEMENT D'EMPRUNT VENANT À ÉCHÉANCE LE 18 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE le prêt no 1 vient à échéance le 18 décembre 2017 ;

ATTENDU QU'un solde résiduel de 135 700\$ est à refinancer ou rembourser;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE la Municipalité rembourse en totalité le solde résiduel du prêt no 1 de 135 700\$ à même le surplus accumulé, et ce en date du 18 décembre 2017.

ADOPTÉE

Rés. 17-106

RÉSOLUTION FIXANT LE TARIF HORAIRE POUR MÉNAGE

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE le tarif horaire pour ménage soit désormais de 14,25\$.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Francis Bélanger

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén.

prise de notes le soir de la réunion
Claude Goulet, conseiller